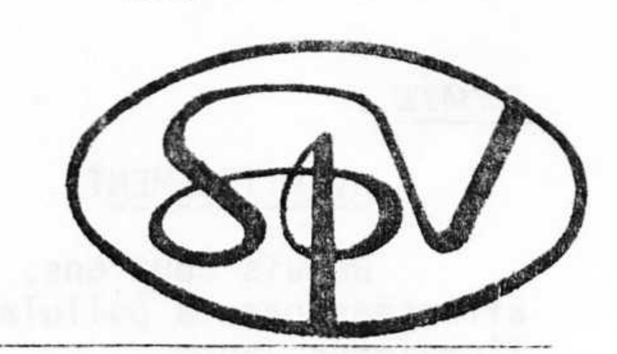
DLP 12-12-83277017

AVERTISSEMENTS AGRICOLES



9 Décembre 1983

PUBLICATION PERIODIQUE

EDITION DE LA STATION PROVENCE - ALPES - COTE D'AZUR et CORSE
(ALPES de HAUTE PROVENCE, HAUTES ALPES, ALPES MARITIMES, BOUCHES DU RHONE, HAUTE CORSE, CORSE SUD, VAR, VAUCLUSE, SUD de la DROME)

SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX

Siege de la circonscription : 24, Rue Edouard Delanglade - 13006 MARSEILLE

Station d'Avertissements : Quartier Cantarel MONTFAVET Adresse Postale : B.P. 95 84140 MONTFAVET - TELEPHONE : (90) 88.21.83

ABONNEMENT ANNUEL : Bulletin GENERAL : 92 F - Bulletin TOMATE : 40 F - VITI-VAR : 40 F a Regis. recettes DDA, CCP Marseille 9660 74 V

SPECIAL CULTURES LEGUMIERES

PLEIN CHAMP.

Mouche de l'oignon, et de la carotte : suspendre la protection.

SERRES.

Maladies des salades :

. Quelques attaques de mildiou (Brémia) sont signalées. Les risques peuvent devenir importants par temps couvert, doux et dans les abris mal aérés.

. Surveiller les attaques de *BOTRYTIS* et de *SCLEROTINIA* qui sont plus fréquentes en période de temps couvert et jours courts.

En conditions favorables, limiter les arrosages, éliminer les sujets atteints, aérer les locaux (dés 19-20°).

Effectuer si nécessaire, des traitements espacés de 10 jours.

Matières actives utilisables :

MILDIOU (Brémia)

mancozèbe 1600 g M.A./ha
(nombreuses spécialités)
manèbe 1600 g M.A./ha
(nombreuses spécialités)
zinèbe 2000 g M.A./ha
(nombreuses spécialités)
thirame 2000 g M.A./ha
(nombreuses spécialités)

BOTRYTIS et SCLEROTINIA

iprodione 750 g M.A./ha
(Rovral)
vinchlozoline 750 g M.A./ha
(Ronilan)
* procymidone 750 g M.A./ha
(Sumiscles)
thirame 3500 g M.A./ha poudrage
(nombreuses spécialités)

RHIZOCTONIA SOLANI

* folpel 1500 g M.A./ha
(nombreuses spécialités).

ATTENTION - Les traitements doivent être arrêtés au stade 18 Feuilles (6 à 8 semaines pour une récolte en Décembre-Janvier.

PRODUITS DESTINES A L'EXPORTATION -

Les matières actives procymidone et folpel sont interdites en Suisse.

P.162 64

Imprimerie de la Station "Provence-Côte d'Azur Corse" - Directeur-Gerant : P. Duffaud - CPPAP N° 478 AD

DLP 12-12-83277017

TOMATE :

AVERTISSEMENT.

Depuis deux ans, les cultures sous serre et principalement les tomates sont affectées par la pullulation de dangereux ravageurs : la mouche mineuse, l'aleurode, l'araignée jaune.

Pour une bonne réussite de la lutte sur le plan phytosanitaire, le serriste doit suivre impérativement les conseils suivants :

- *Nettoyage correct de la serre et de ses abords.*
- *Désinsectisation de la zone mise en culture et des chemins d'accés.*
- *Ne planter que des plants indemnes de piqures ou mines de Liriomyza trifolii.*

Il importe de ne pas faire soi-même ses plants si l'exploitation est contaminée, et de vérifier le bon état sanitaire des productions du pépiniériste susceptible de vous fournir des plants.

SEMIS ET ELEVAGE DES PLANTS :

Utiliser des terreaux désinfectés. Maintenir une température correcte (germination 20-25° - jusqu'au repiquage 18°) puis une bonne aération.

A partir du repiquage, effectuer des traitements contre les maladies :

Matières actives utilisables.

.Captafol 160 g M.A./hl
.Chlorothalonil 150g M.A./hl
. Manèbe 200 g M.A./hl
. Mancozèbe 160 g M.A./hl
. Thirame en poudrage.

-----00000-----